



16 JAN. 2015

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DU NEBBIU

CASA DI U TURISMU DI U NEBBIU

Compte rendu de réunion n°2 du 07 Janvier 2015

Ordre du jour :

- Création de la régie de recettes et d'avances
- Désignation du régisseur
- Budget 2015 :
 - Présentation du cadre budgétaire
 - Taxe de séjour
 - Mise en place d'un groupe de travail « budget »
- Activités d'A Casa di u Turismu di u Nebbiu
 - Planification des actions
 - ➔ Salon de Bruxelles / Février 2015
 - ➔ Evènements
- Questions diverses

Etaient présents : Mr BALBINOT Olivier ; Mr BATTAGLIA Jean-Baptiste ; Mr CASALE Philippe ; Mme JUILLARD Pauline ; Mr FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude ; Mr LECCIA Jean-Marie ; Mme LECCIA TEJERO Carole ; Mr MAROSELLI Dominique ; Mr PINELLI Charles ; Mr TOMASI François ;

Etaient absents représentés : Mr BELLINI Charles (Mr MAROSELLI Dominique) ; Mr VINCENTI Antoine (Mr LECCIA Jean-Marie)

Le Président ouvre la séance à 14h00 en remerciant les membres du Comité Directeur d'être présents et en leur présentant ses vœux.

Pour débiter la réunion, Mr LECCIA effectue un rappel de l'ordre du jour et précise que désormais l'Office Intercommunal du tourisme du Nebbiu est en place, les différentes formalités administratives étant réglées.

CREATION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES

Mr LECCIA explique qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'office du tourisme d'avoir une régie de recettes afin de pouvoir commercialiser certains produits :

- Les ventes de brochures
- Les produits touristiques
- Les billets d'entrées d'évènements culturels ou de bâtiments patrimoniaux
- Les produits de merchandising

Ces produits seront encaissés contre remise d'un reçu à l'utilisateur, par chèque ou numéraire avec un fond de caisse de 50 euros mis à la disposition du régisseur. Ce dernier est autorisé à conserver un montant d'encaisse maximum de

5 000 euros, dès que celui-ci a atteint son maximum, le régisseur doit le verser à la recette principale de manière mensuelle (une fois par mois).

Le Président soumet au vote la délibération n°1-2015 concernant la création de la régie. Le comité directeur valide la délibération à l'unanimité.

DESIGNATION DU REGISSEUR

La régie de recettes étant instituée (délibération 01/2015), il faut désormais désigner le régisseur ainsi qu'un mandataire suppléant.

Le Président précise que ces derniers sont responsables de la conservation des pièces comptables qu'ils ont reçues, mais aussi de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils auront éventuellement effectué. Ils devront tenir un registre comptable qu'ils pourront présenter aux agents de contrôle qualifiés.

Le Président propose la nomination de : Mr VADELLA SAEZ Martin régisseur titulaire et en cas d'absence ou de tout empêchement de ce dernier, Mr SALICETI Patrick comme mandataire suppléant.

Le Président soumet au vote la délibération n°2-2015 concernant la nomination du régisseur et de son suppléant. Le comité directeur valide la délibération à l'unanimité.

BUDGET 2015

Avant de présenter le budget en détail, Mr LECCIA précise que ce dernier est un document de travail, qu'il n'est que prévisionnel et qu'il restera à affiner notamment avec un groupe de travail.

Il souligne le fait qu'il n'y aura aucune charge de personnel hormis les saisonniers. Les charges prévues concernent le fonctionnement de l'office (achat de matériel, mise en conformité...)

Concernant les recettes, il s'agit des subventions ATC et de la taxe de séjour largement sous-estimée. Le Président ajoute qu'il reste encore des pistes de financement à explorer.

Mr LECCIA Jean-Marie, interrogea l'assemblée délibérante sur les 10 000 € inscrit en charge pour le poste « Personnel » ainsi que sur les subventions de la Communauté de Communes du Nebbiu.

Mr VADELLA SAEZ Martin explique que l'office a fait le choix de prendre des étudiants en alternance pour l'accueil des deux sites prévus sur le Nebbiu. En effet, en collaboration avec l'Università Pasquale Paoli, deux alternants dans les filières du tourisme, feraient leurs stages dits « longs », dans les locaux de l'uffiziu. Le Président ajoute que c'est un choix intéressant, car l'on peut profiter de la compétence et de la motivation de ces jeunes, tout en restant dans un coût modéré.

Au sujet des subventions, Mr VADELLA SAEZ précise que les travaux pour le site de la maison Baccialu sont provisionnés à hauteur de 3000 euros et pourraient bénéficier d'une subvention d'équipements de 1500 euros (ATC). La différence devrait être provisionnée par la Communauté de communes, mais ce ne sont que des prévisions car comme précisé ci-dessus, toutes les possibilités de financements n'ont pas encore été explorées. Une réunion sur le site est à prévoir pour chiffrer plus exactement le montant des travaux.

Mr LINALE Jacques, explique qu'il faut faire de l'office un réel outil et qu'il doit nécessiter l'engagement de tous sans concession pour obtenir à terme un grand et un vrai résultat. L'organisation ne dépend que du bon vouloir des acteurs du tourisme toutes catégories confondues.

Mr LECCIA Jean-Pierre énonce que de toutes façons, le budget sera revu et travaillé par un groupe de travail pour être ensuite voté lors du conseil communautaire en mars prochain. Il demande à l'assemblée des volontaires pour participer au groupe de travail « Budget ».

Au vu des candidatures, le groupe de travail sera composé de : Mr BALBINOT Olivier, Mr LINALE Jacques, Mme JUILLARD Pauline, Mr LECCIA Jean-Marie et Mme TEJERO LECCIA Carole.

Au sujet de la taxe de séjour, un groupe de travail issu du comité directeur s'est réuni et propose que la taxe resterait forfaitaire pour 2015, mais qu'il faudra faire un bilan à la fin de l'année pour avoir une base de données plus claire pour éventuellement la modifier et la passer « au réel ».

ACTIVITES D'A CASA DI U TURISMU DI U NEBBIU

Mr VADELLA SAEZ présente le planning des animations prévues sur l'ensemble du territoire, avec l'accent mis sur le tourisme « intellectuel » (colloques, séminaires,...).

Le planning prévoit pour chaque weekend de fin de mois un marché de producteurs du Nebbiu, en itinérance dans chaque commune du territoire. Il faudra réaliser un cahier des charges pour travailler avec les producteurs de la région.

Récemment, il a été demandé aux Mairies le nombre de salles dont elles disposaient ainsi que leur capacité d'accueil. Il est important de répondre à ces interrogations afin que l'office puisse organiser les évènements selon les possibilités des communes.

Le Président parle d'un réel management des opérations pour qu'elles profitent à tous. Chaque projet a son importance pour notre région. Mr VADELLA SAEZ souligne que le but est un véritable ancrage des projets sans que ces derniers ne se bousculent et ne portent préjudice l'un à l'autre.

Dans le planning, il ne faut pas négliger le programme SYMBOL qui met en valeur le patrimoine funéraire. Bien que cela semble surprenant, mais les cimetières constituent un patrimoine très riche qu'il ne faut pas négliger.

Mr LINALE exprime le souhait commun à tous de raisonner plus loin pour créer une unité entre toutes les communes du Nebbiu.

Suite à de nombreuses interrogations formulées sur le fait que nous soyons dissociés de l'OT de St Florent, le Président explique :

- Que St Florent fait partie de la Com Com Conca d'Oro
- Que les directives légales tendent vers la disparition à moyen terme des offices de tourisme communaux
- Que l'Agence de Tourisme de la Corse ne financera et ne prendra en considération que les offices intercommunaux adossés à un Pôle touristique pour s'inscrire dans le maillage qu'elle met en œuvre. Nous sommes, depuis 6 mois déjà, en train de travailler avec l'OT du Pays Bastiais sur la création de ce Pôle.

Pour revenir aux évènements, Mr VADELLA SAEZ explique l'importance du travail avec Bastia au niveau des salons, car le but de toutes ces planifications est d'apporter des animations correspondantes aux besoins. Notre présence se fait aussi en mutualisant les moyens avec l'OT de Bastia et celui du Cap Corse, notamment pour le prochain salon à Bruxelles début février.

Mr TOMASI François souligne le fait qu'il faut développer la communication déjà entre acteurs pour ensuite maîtriser celle vers l'extérieur, afin d'avoir un plan de communication maîtrisé.

La centrale de réservation RNB a souhaité rencontrer le président et lui exposer ses options de commercialisation. Cette agence est prête à faire des réunions d'information auprès des professionnels du tourisme.

Pour optimiser l'organisation des manifestations, il est nécessaire qu'un groupe de travail se mette en place, le Président demande s'il y a des volontaires.

Ce groupe de travail sera composé de : Mr PINELLI Charles, Mme JEANNE Jeanne, Mr BALBINOT Olivier et Mr TOMASI François.

QUESTIONS DIVERSES

Mr TOMASI François explique le besoin pour le syndicat des randonneurs d'avoir une réunion avec Mr VADELLA SAEZ suite aux nombreux projets proposés pour les sentiers de randonnées.

Le Président précise que ce ne sont que des projets et que rien n'est définitif mais que pour avancer il faut d'ors et déjà se projeter dans l'avenir. En ce qui concerne les sentiers, il est important qu'un schéma territorial soit réalisé avec des spécialistes pour que le maillage corresponde aux critères que les acteurs de la région ont eux-mêmes définis. Les communes doivent valider ce schéma pour que les chemins ne passent pas sur des parcelles privées.

Les groupes de travail seront contacté rapidement pour commencer à travailler, et un rendez-vous sera pris avec Mr TOMASI pour régler le problème des randonnées.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur implication et leur présence.

Il lève la séance à 16h30.

P/o Le Président Jean Pierre LECCIA
Martin VADELLA SAEZ responsable de
l'OIT du Nebbiu

